

# Aide au travail autonome

## Description

Le programme d'aide au travail autonome offre une aide financière et entrepreneuriale aux personnes admissibles à l'assurance-emploi pour les aider à créer des emplois pour elles-mêmes en démarrant une entreprise. La durée maximale d'une entente de subvention avec un participant est de 52 semaines et de 78 semaines pour les personnes en situation de handicap.

Le financement est accordé par l'entremise de l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador.

## Admissibilité

Pour être admissible, il faut :

- résider dans la province;
- détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent autorisé à travailler au Canada;
- participer à l'élaboration du plan d'emploi avec renvoi au coordonnateur de l'aide au travail autonome;
- avoir un concept préliminaire d'entreprise validé par le coordonnateur de l'aide au travail autonome;
- satisfaire à la définition de participant admissible à l'assurance-emploi;
- avoir rempli un formulaire de consentement du client permettant l'échange ou la divulgation de renseignements;
- avoir un plan d'emploi qui définit l'aide au travail autonome comme une intervention appropriée.

## Financement admissible

- Les participants peuvent recevoir un soutien à l'égard d'une allocation de subsistance, de leurs prestations d'AE ou d'une combinaison des deux pendant leur participation.
- Le taux de l'allocation de subsistance des participants à l'aide au travail autonome est de 524 \$ par semaine.
- D'autres coûts peuvent faire l'objet d'un soutien en fonction des besoins de la personne.

### Entreprise admissible

L'entreprise autonome doit être :

- une entreprise qui n'entraînera pas la fermeture de l'entreprise d'une autre personne;
- à temps plein, ce qui signifie que les personnes participantes doivent consacrer au moins 35 heures par semaine à l'élaboration ou à la mise en œuvre de leur plan d'affaires. Moins d'heures peuvent être approuvées pour une personne en situation de handicap qui a besoin d'un emploi à temps partiel;
- soit :
  - une nouvelle entreprise;
  - une entreprise existante dont le participant ou la participante n'était pas propriétaire auparavant.

### Comment présenter une demande

- Remplir [demande de service](#) et
- Élaborer un plan d'emploi dans un centre d'emploi local.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Téléphone : 1-800-563-6600

Courriel : [EmploymentPrograms@gov.nl.ca](mailto:EmploymentPrograms@gov.nl.ca)